

Québec, le 9 juillet 2013

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projets d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

Réponses aux questions complémentaires du 5 juillet 2013 (DQ5, n° 1)

Madame,

La présente fait suite à votre lettre datée du 5 juillet dernier, laquelle a pour objet d'obtenir des renseignements complémentaires auprès du Réseau de transport de la Capitale (RTC) concernant la desserte de la promenade Samuel-De Champlain.

Réponse à la question 1 :

- A. Quelles sont les intentions du RTC en matière du développement de la desserte en transport collectif dans le secteur de la Promenade ? Prévoyez-vous modifier les parcours et les fréquences ? De quelle façon ? Préciser.

Deux parcours du RTC, soit le parcours 16 et le parcours du littoral (400), desservent actuellement la promenade Samuel-De Champlain. À court terme, le RTC étudie des options pour atténuer les impacts des réductions de service introduites en juin 2013 en raison d'un faible achalandage sur certaines portions de ces parcours.

Pour ce qui est de changements ou d'améliorations éventuels à cette offre de service dans les prochaines années, le RTC confirme être en pourparlers avec la Commission de la capitale nationale (CCN) à ce sujet.

Afin de bien évaluer les besoins en desserte, le RTC entreprendra sous peu, et en collaboration avec la CCN, les études d'achalandage requises pour préciser la nature et le niveau de service. C'est au terme de cet exercice, que les développements futurs concernant l'offre de service et la desserte pourront être annoncés.

...2

Objet : Projets d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

Il ne fait cependant aucun doute que le RTC entend continuer, dans l'avenir, d'arrimer la planification de ses services aux développements prévus sur le territoire de l'agglomération de Québec, notamment aux projets récréotouristiques structurants, comme celui de la Promenade.

- B. Le site Internet du RTC indique que les autobus 16 et 400 qui desservent présentement ce secteur ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Prévoyez-vous offrir cette accessibilité dans le futur ? Si oui, quand ?

Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) est actif depuis plusieurs années dans l'amélioration de l'accessibilité du réseau de transport en commun régulier aux personnes handicapées et à mobilité réduite. À ce titre mentionnons :

- *Depuis 1996, achat d'autobus avec plancher bas. Ces véhicules permettant une transition plus facile entre l'intérieur et l'extérieur.*
- *Depuis 2001, agenouillement possible de tous les autobus à plancher bas afin de faciliter la montée ou la descente des clients.*
- *Depuis 2009, achat d'autobus réguliers et articulés mieux adaptés à la clientèle ayant des déficiences et pouvant transporter une personne en fauteuil roulant.*
- *Depuis 2009, mise en accessibilité du parcours Écolobus aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant.*
- *Depuis 2011, mise en accessibilité des Métrobus 800, 801 et 802 aux personnes en fauteuil roulant.*

Afin de poursuivre les efforts déjà entrepris pour améliorer l'accessibilité du réseau régulier de transport en commun, le RTC a identifié une série d'actions à mettre en place. Parmi elles, deux actions rencontrent vos préoccupations, soit l'élaboration d'un plan de déploiement de l'accessibilité du réseau régulier aux personnes en fauteuil roulant et la mise en accessibilité des parcours selon un phasage planifié. Les parcours Métrobus sont, a priori, prioritaires dans les plans du RTC.

Le RTC est à élaborer, en collaboration avec la Ville de Québec, son plan de déploiement de l'accessibilité du réseau, et ce, dans le respect de l'échéancier fixé (période 2012-2015). Le plan de déploiement permettra de prioriser la mise en accessibilité des parcours en fonction du nombre de véhicules requis pour assurer la desserte de ceux-ci, des contraintes opérationnelles et des adaptations requises pour rendre les arrêts/stations tempérées accessibles ainsi que leurs accès. La mise en accessibilité des parcours est, quant à elle, prévue à partir de 2016.

Objet : Projets d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

Ainsi donc, en vertu de ses engagements, le RTC évaluera d'ici 2015 la mise en accessibilité des parcours 16 et 400 incluant les efforts requis en collaboration avec la Ville de Québec. La mise en accessibilité des parcours eux-mêmes aura lieu subséquemment, de façon progressive, sur un horizon de 15 à 20 ans.

- C. Avez-vous envisagé la mise en place de supports à vélos (service VéloBus) sur les autobus desservant la promenade Samuel-De Champlain ? Expliquer.

Actuellement, la priorité est donnée aux parcours Métrobus lesquels constituent le réseau structurant de l'agglomération de Québec et permettent de relier la Haute et la Basse-Ville en plus de présenter un fort achalandage.

Le déploiement de supports à vélos sur les autobus standards est, quant à lui, souhaité par le RTC, mais induit une réduction d'espace dans les centres d'exploitation qui, de surcroît, ont atteint la limite de leur capacité pour le remisage quotidien. Les parcours 16 et 400, comme tous les parcours opérés par des autobus standards, ne seront équipés que lorsque l'ajout d'espace de remisage le permettra.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice de la planification stratégique,



Julie Cormier, ing. M.Sc.A., M.A.